



Le Maire
Le Conseil Municipal,
Le Conseil Municipal des Enfants
et Le Personnel Communal
vous présentent leurs
Meilleurs Vœux 2025



Chères Vernétoises et chers Vernétois,

Je commence cet éditio par des excuses du comité de rédaction du Vernériaud qui n'a pu, pour des raisons techniques et humaines, vous proposer les n° 107 et 108 des 3ème et 4ème trimestres 2024. Vous retrouverez dans ce bulletin n° 109, les différents moments importants de la fin d'année et les informations habituelles pour ce 1er trimestre 2025.

La conjoncture internationale et française a bousculé et compliqué beaucoup de choses. 2024 a été une année difficile obligeant la commune à réajuster son programme de travaux en particulier pour l'aménagement du centre bourg. Cependant, nous avons travaillé pour terminer enfin les travaux à l'école, réhabiliter une zone en friche rue Albert Corre, avancer sur les aménagements au cimetière, dérouler un programme culturel apprécié, accompagner nos associations dans leurs festivités.

Pour 2025, avec l'aide de l'État, de la Région, du Département et de Vichy Communauté, nous relançons les projets de centre bourg pour poursuivre l'aménagement de notre commune et permettre son développement.

Ce début d'année est aussi l'occasion d'insister sur l'importance de nos commerçants et de tous ceux qui apportent un service à nos administrés. Collectivement nous devons renforcer leurs attractivités et soutenir leurs engagements au service de tous. Un grand merci à eux.

Remerciements à tous nos artisans qui contribuent à la vie de notre territoire, à toutes nos associations, à tous ses bénévoles, qui proposent des moments de convivialité et de partage pour le « vivre ensemble ».

Justement, ensemble, nous devons poursuivre nos efforts pour mettre en valeur nos atouts, pour rendre notre territoire plus accueillant encore et dire haut et fort « Le Vernet, c'est un choix de Vie ».

Le conseil municipal, celui des enfants, les services municipaux, le comité de rédaction du Vernériaud se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les meilleurs. Que 2025 soit une année de liberté partagée, d'égalité entre tous, de fraternité avec chacun en conformité avec notre laïcité. Que 2025 soit porteuse d'espoir et de tolérance.

Meilleurs vœux à toutes et tous, avec une pensée particulière pour celles et ceux qui rencontrent des difficultés.

Bernard AGUIAR, Maire



Retour en images



Inauguration de l'école



Foire aux pommes 2024



Cérémonie du 11 novembre



Le Conseil Municipal des Enfants



Repas des Anciens



Illuminations du parvis



Marché de Noël



Spectacle de Noël



Le Conseil Municipal des Enfants



Par Bernard AGUIAR

Les nouveaux élus du CME de la commune ont été installés avant la cérémonie commémorative du 11 novembre et le dépôt de gerbes aux Monument aux Morts. Moment symbolique pour leurs prises de fonction en ce jour de mémoire.

À cette occasion, les 12 élus choisis démocratiquement par leurs camarades dans une démarche pédagogique organisée par l'équipe enseignante de l'école Marcel Guillaumin ont reçu une écharpe tricolore de la main des adultes qui les accompagneront tout au long

de leur mandat. Après avoir rappelé les droits et devoirs de chacun, les jeunes élus ont été sensibilisés sur leurs rôles auprès des enfants de la commune. Ils ont été invités à plancher sur les projets qu'ils souhaitent présenter dans l'intérêt de tous.



École

Par Bernard AGUIAR



L'année dernière à cette époque nous avons dû défendre un poste d'enseignante pour notre école. Avec le soutien de notre député, des parents d'élèves, des enseignantes et du personnel municipal de l'école nous avons obtenu le maintien de ce poste pour l'année scolaire 2024-2025. Cette situation risque de se reproduire pour la prochaine rentrée. Aussi il est demandé aux parents de la commune de prendre contact avec Mme Hervier et avec Carine à l'accueil de la mairie pour inscrire au plus tôt les enfants à l'école afin d'apporter les preuves nécessaires à la préservation de ce poste. Quelques inscriptions supplémentaires peuvent changer les règles arithmétiques de l'Éducation Nationale.

C'est important pour vos enfants, c'est important pour préserver une qualité d'enseignement dans notre école Marcel Guillaumin.

Village de Barantan: expérimentation d'entrée modifiée



Par Jacques PACAUD, conseiller municipal

L'observation des véhicules provenant du bourg du Vernet via la RD175 et entrant dans le village de Barantan via la rue du domaine, a mis en évidence des dangers pour les élèves abrités sous l'arrêt de bus, les riverains, mais également pour les véhicules venant de Cusset et entrant dans Barantan. Il est apparu nécessaire de réduire significativement la vitesse des premiers cités.

Aussi, après avoir consulté les riverains concernés, il a été décidé, à



titre expérimental, de modifier comme suit l'entrée dans Barantan pour les véhicules provenant du bourg du Vernet. La rue du domaine a ainsi été neutralisée au niveau du numéro 2 et une signalisation spécifique a été mise en place sur la section considérée. Un renforcement de la chaussée a proximité du panneau d'affichage dynamique sera prochainement réalisé.

L'accès aux habitations riveraines reste possible, tout comme pour le reste du village via la voie actuelle empruntée par les véhicules provenant du Cusset ou la rue de la Contrée de Domère.

Nous sommes conscients que l'aménagement réalisé peut perturber les habitudes pour les habitants : un retour d'expérience sera donc réalisé en avril prochain.

Vernet'Economie

Par **Christiane LATAPIE** et **Jacques PACAUD**

Pour cette édition, nous sommes allés à la rencontre de Jacques PENA, créateur d'une des entreprises les plus anciennes du Vernet : ADIP, implantée dans la zone artisanale de la Loue et spécialisée dans la plâtrerie peinture des bâtiments et la pose de sols souples. À sa tête depuis 1992, Jacques PENA s'est attaché au fil des années, à conforter l'ancrage de son entreprise sur notre commune et à la développer durablement.

Une passion ancrée...

Jacques est né à Vichy il y a 58 ans. Issu d'une famille d'artisans depuis plusieurs générations et ancrée à la cité des chiens verts, son papa d'origine Espagnole était artisan plâtrier peintre. Pas surprenant, donc que leur fils ait pris rapidement le virus du métier !

Tout commencera pour lui par un apprentissage durant 2 ans avec le papa, puis le jeune homme complètera son cursus professionnel chez deux autres artisans locaux, l'entreprise Michel Simonetti à Cusset tout d'abord, puis l'entreprise Guy Cantat à Vichy. Parallèlement, à ses heures de détente, il s'éclate sportivement comme joueur du Sporting Club Amical Cussetois (SCAC) Football.

Jacques est passionné par son métier, au point d'être couronné meilleur apprenti d'Auvergne. Boosté par cette distinction et ses premières expériences, le jeune homme, dynamique, discret, sincère et exigeant avec lui-même, souhaite très vite voler de ses propres ailes et exercer « au pays ».

Il emménage en 1990 au 43 route de Cusset au Vernet, qui sera plus tard le premier siège social de son entreprise.

1992 : une année structurante...

Il repère alors un local libre au 4 rue Viou de l'Âne au Vernet, chez Madame Lucette Giraud. C'est dit, ce dernier sera le dépôt de son entreprise et il s'y installe en janvier 1992. Le mois de mars qui suit sera marqué par 2 événements significatifs : la naissance du premier de ses 4 enfants et l'embauche de son premier salarié...qu'il gardera jusqu'à sa retraite ! Souhaitant également transmettre son savoir-faire, Jacques embauchera quelques mois plus tard son premier apprenti.

L'entreprise se développe rapidement, au point que son effectif s'élève à 5 salariés fin 1993.

Il acquière en 1995 une parcelle en zone artisanale 1 rue des Michalets pour y construire sa maison et son nouveau siège social. Un peu à l'étroit dans son dépôt,

une opportunité se présente à Jacques en 1998 pour acquérir deux terrains rue de la Loue. Ni une, ni deux, il plante sur ce terrain son nouveau dépôt de 450 m²- lequel est toujours utilisé aujourd'hui. Notre Cussetois historique se convertit sans difficulté en devenant totalement Vernétois, principalement car il s'y trouve très bien.

En 2009 son épouse le rejoint pour le secondar dans l'entreprise, qui comptera ainsi jusqu'à 30 salariés. Pour sécuriser son développement, et parce que Jacques est très attaché à la maîtrise de ses 2 métiers, il scindera ensuite l'entreprise en 2 : **ADIP**, historique, qui restera spécialisée dans la platerie peinture, façades et faux plafonds, et **SOL'CONCEPT**, spécialisée dans la réalisation du concept douche, la pose des revêtement sols PVC, textiles, parquets.

Les 2 entreprises, qui interviennent principalement sur les marchés tertiaires, collectifs publics et privés, comptent de nombreuses références significatives sur le bassin vichyssois - comme par exemple le Pôle femme-enfant et la dialyse de l'hôpital - et un peu au-delà. Ses clients lui restent fidèles.

Toutefois, Jacques constate que l'écosystème dans lequel il évolue se caractérise par des changements technologiques rapides. Ceux-ci imposent des adaptations permanentes pour que les entreprises qu'il dirige restent dans la course. Ainsi, il a fait à son grand dam, muter son métier de plâtrier vers celui de plaquiste, même s'il reste nostalgique de la noblesse du plâtre.

Quoiqu'il en soit, ses 2 entreprises regardent encore aujourd'hui, l'avenir avec confiance. Jacques, qui fourmille de projets, les voit durablement au Vernet.

L'énergie qui le caractérise, il la puise tout d'abord auprès des siens et, quand il lui reste un peu de temps libre, à la pêche. La pêche : tiens, une autre passion transmise par son père....

Vous avez un projet immobilier, avec des matériaux traditionnels ou plus contemporains ? N'hésitez pas à le contacter....

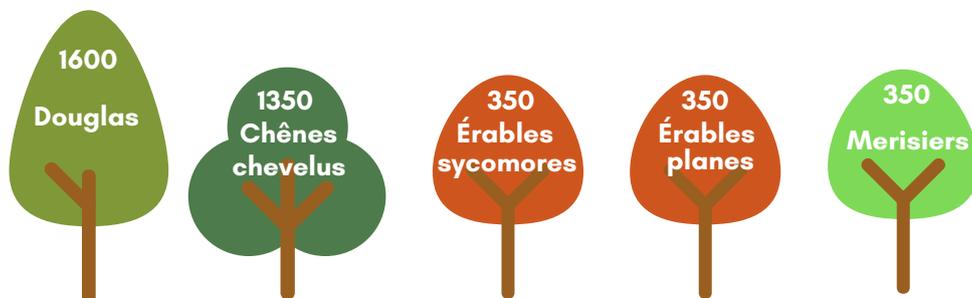
ADIP et Sol'Concept, 1 Rue des Michalets, 03200 LE VERNET
Tel : 04 70 97 50 67 Mail : sarle@adip-eu.fr



La Forêt Communale

Par Bernard AGUIAR

En forêt communale du Vernet, après l'exploitation des sapins malades, l'heure de la reforestation est venue. L'Office National des Forêts a pu monter un dossier de subventions pour permettre à l'équipe municipale de choisir à moindre coûts différentes essences de reboisement adaptées au changement climatique.



Replantations de la forêt communale sur 3.9 hectares

Ces plantations ont été réalisées fin 2023 et au printemps 2024, particulièrement pluvieux. L'équipe d'ouvriers ONF de l'unité de production de la Loire encadrée par Ludovic Vizier est intervenue entièrement manuellement, au coup de pioche, la pente dépassant largement les 60 % ! Pour ce travail, et en accord avec la municipalité, les jeunes du lycée Claude Mercier du Mayet de montagne ont participé notamment pour poser les protections individuelles qui permettent de protéger les plants de la dent du gibier et accessoirement les retrouver plus facilement. Ce partenariat gagnant-gagnant avec ces jeunes futurs forestiers (en formation BAC Pro forêt) et la municipalité pourrait s'élargir dans les mois à venir, initié par sa directrice, Mme Cécile Gausson, qui souhaite que ses élèves puissent apprendre et appliquer sur le terrain les fondamentaux forestiers appris tout en étant encadrés par le technicien ONF local, Sylvain Hermer.

Le suivi de la plantation, dont la reprise est déjà supérieure à 90 %, et le choix de l'avenir ainsi que l'entretien de cette parcelle pourraient être l'occasion d'un exercice concret et pratique pour ces jeunes dans les années à venir.



Finances

Par Jacky PARENTON, adjoint aux finances



2019-2024 : Vous avez peut-être vu, vécu, subi ou bien vous ne l'avez pas remarqué mais cette période a été marquée par la rénovation totale, l'agrandissement de notre école et la construction de la cantine inaugurées en octobre dernier. À ce jour, les travaux intérieurs sont terminés, seul l'aménagement de la cour et une rénovation de toiture reste en chantier. Ce projet est le plus coûteux que la commune a élaboré mais tellement nécessaire tant pour les conditions de travail et d'apprentissage que pour les questions de sécurité afin que chacun, enfant, enseignant et personnel communal soit dans de bonnes conditions. Ce grand chantier s'est déroulé en « site occupé ». Aussi je ne peux que remercier les élèves, enseignantes et employés communaux d'avoir travaillé dans le bruit, la poussière et de déménagements en déménagements.

La commune a mené ce dossier en encaissant les aléas d'un chantier découpé en 3 phases sur plusieurs années, comme l'inflation, la Covid, les modifications suite aux différentes études de sols, de réseaux, de structure, l'augmentation des tarifs des matériaux. Malgré des subventions de l'État, du Département, de la C.A.F. à hauteur de 60 % du montant hors taxes, la part restant à charge de la commune est évidemment importante.

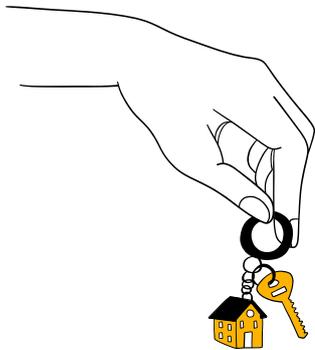
À ce jour, le coût est d'environ 3 800 000 €, nous récupérons 633 000 € de FCTVA (fonds compensation de TVA) et 1 900 000 € de subventions.

Aussi, malgré les nombreux projets à réaliser, il nous faudra être très prudents dans les dépenses à venir et trouver des ressources supplémentaires tout en restant à l'écoute de la situation financière au niveau national impactant directement les Vernétoises et Vernétois ainsi que le budget de la commune.

Que cette année 2025 vous apporte de très bonnes choses.

Immobilier : Frais de notaire et de diagnostics offerts

Par Jacky PARENTON



Le Département de l'Allier l'a annoncé dans l'édition de septembre-octobre 2024 de Reflets d'Allier : à compter du 1er janvier 2025, il prendra en charge les frais de notaires (de 7 500 jusqu'à 10 000 €) pour les Bourbonnais effectuant leur première acquisition immobilière ou n'ayant pas été propriétaire depuis deux ans dans l'une des 80 communes incluses dans le périmètre du programme départemental « reconquête des centres-villes et centres-bourg ». Tout cela sans conditions de ressources. Pour les propriétaires qui souhaitent vendre dans ce même périmètre, le Conseil Départemental prendra en charge les frais de diagnostic (jusqu'à 1 500 € par logement).

Logements vacants et rénovation

Par Bernard AGUIAR

Différentes enquêtes d'urbanisme montrent que sur le territoire communal, une cinquantaine de logements restent vacants, en particulier en centre bourg. Dans quelques jours, les propriétaires recevront un courrier pour les sensibiliser à cette situation et surtout échanger et entamer une démarche sur le devenir de ces habitats.

Le marché de l'immobilier local connaît un nouveau dynamisme. En effet, la recherche de biens immobiliers est en nette augmentation sur l'agglomération de Vichy Communauté.

Vous êtes propriétaire d'un logement inoccupé depuis plus de 2 ans ou si vous souhaitez vous engager dans la rénovation de votre logement actuel, sachez qu'un service public de la rénovation de l'habitat peut vous

accompagner gratuitement dans vos futurs travaux en vous apportant des conseils techniques ainsi que des financements afin de réaliser un projet de qualité. Ce service Maison de l'habitat à Vichy Communauté avec le soutien des communes regroupe plusieurs partenaires en un même lieu ce qui facilite grandement le montage du dossier. Les techniciens que vous rencontrerez vous accompagneront tout au long de votre démarche (du diagnostic au choix des entreprises, du financement à la fin des travaux).

La municipalité a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants afin de renforcer les actions de revitalisation du centre-bourg de la commune et d'inciter les propriétaires à louer ou céder leur bien et ainsi à procéder à des travaux d'amélioration de leur patrimoine immobilier bâti.

Cette démarche de réhabilitation permettra de répondre à la demande d'installation de nouveaux ménages, indispensables à la vie de notre commune sachant que les règles nationales d'urbanisme ont réduits les espaces constructibles.

Dans le premier semestre 2025, une réunion d'information sera organisée ainsi vous pourrez échanger avec les services de la Maison de l'habitat.

Nous comptons sur vous pour participer à cette action citoyenne dans l'intérêt de tous et pour la qualité de vie de notre commune.



Tri des déchets et compostage

Par Marc VOITELLIER, adjoint à l'environnement

Avec l'appui du Sictom Sud-Allier qui gère le ramassage de nos déchets, nous avons installé un composteur collectif (à côté des services techniques) et plusieurs Points d'Apports Volontaires ont été déployés sur la commune pour que vous déposiez vos biodéchets répondant ainsi aux obligations de la loi AGECE.

Le Vernet est rattaché à la déchèterie de Saint-Yorre pour tout ce qui est recyclable. Cependant, la déchèterie et la recyclerie de Cusset (gérées par Vichy Communauté) peuvent vous accueillir.

Le Sictom Sud-Allier organise aussi un ramassage des encombrants pour lequel vous pouvez vous inscrire ce qui pourrait éviter les dépôts inappropriés au quotidien ramassés par les services techniques de la commune.

Malgré tous les moyens mis en place, les dépôts sauvages

continuent de polluer la commune et de dégrader notre environnement. Ils feront l'objet d'une plainte auprès de la gendarmerie et peuvent coûter très cher aux contrevenants. Pour laisser un territoire propre aux nouvelles générations nous devons tous trier, recycler et réemployer en économie circulaire. Cela permet une valorisation énergétique, biologique et la récupération de nouvelles matières premières. Pensons à nos enfants.



ENCOMBRANTS - ÉPAVES Année 2025

Chaque année, le SICTOM Sud-Allier propose aux usagers une collecte gratuite d'encombrants et d'épaves automobiles à domicile, une fois par an, pour chaque commune et sur inscription auprès de votre mairie.

A LE VERNET,
les encombrants et épaves automobiles seront collectés

le jeudi 27 février 2025

Contactez votre mairie pour tout renseignement et pour vous inscrire

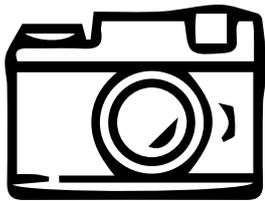


Sont collectés, les objets suivants :

- Objets métalliques ou contenant de la ferraille
- Equipements électriques et électroniques
- Engins avec ou sans moteur + divers

Concours Photo 2025

Par Nadine LLOPIS, adjointe à la vie culturelle



La commission culture vous propose son désormais traditionnel concours photos du vendredi 21 mars au dimanche 23 mars 2025 sur le thème « **Si j'étais un arbre** ».

Si le sujet vous inspire alors à vos objectifs !!!

Nous attendons vos clichés avec impatience et espérons que vous serez nombreux à participer.

Bulletin d'inscription et règlement à retirer en mairie à partir du 13 janvier ou sur le site internet de la commune.

Les panneaux d'affichage dynamique

Par Jacques PACAUD

Vous l'avez sans doute remarqué : 3 panneaux d'affichage dynamique viennent d'être implantés sur les principaux axes d'accès à notre Commune : Barantan, carrefour de la rue de Vichy / Impasse de St Amand et au niveau de la cantine scolaire rue de Busset.

Ces équipements seront totalement raccordés dans les tous prochains jours. Fruits d'un partenariat original entre le Conseil Départemental de l'Allier et la commune, ils vous permettront de disposer d'informations régulières et à jour.

Pour une meilleure efficacité énergétique et le respect de leur environnement, ces panneaux sont équipés d'un capteur qui leur permettra de ne fonctionner qu'à l'approche des véhicules ou piétons.



Au Vernet

Vœux du Maire

24 janvier - 19h00

Complexe Gabriel Péronnet

Ouvert à toutes et à tous

Secrétariat de mairie - 04 70 98 51 00

Tartiflette du Foot

25 janvier - 20h

Complexe Gabriel Péronnet

Renseignements et inscriptions :

ESV Football - Michel DEMAY -

06 33 06 91 48

Inscriptions possible au Vival

Ass. Parents d'Élèves Boum carnaval

8 février - 18h

Complexe Gabriel Péronnet

Renseignements et inscriptions APE -

Auréli Bourouaha - 06 38 99 35 05-

apelevernet03@gmail.com

Café Lecture

10 mars - 17h00

Salle Robert Devaux

Bibliothèque - Myriam ROBERT -

04 70 98 51 00

Saint Patrick du Comité des Fêtes

15 mars - 19h30

Complexe Gabriel Péronnet

Animée par Sound Irish

Renseignements et inscriptions :

Comité des Fêtes - Marie-Anne Bonin-

06 98 22 00 32

Concours Photos du 21 au 23 mars

Thème "si j'étais un arbre"

Salle Robert Devaux

Inscription gratuite obligatoire au

secrétariat de mairie à partir du **13**

janvier 2025 Renseignements et

règlement - 04 70 98 51 00

Bal Country American Dream

22 mars à partir de 15h

Complexe Gabriel Péronnet

Bal CD 15h/19h

Repas 19h/20h

Bal 20h/22h animé par Turcoize Duet

American Dream Club Country -

Catherine MERLIN - 06 56 72 14 97

Etat Civil

NAISSANCES

Manoé Marcel TECHE né le 26 avril 2024

Evin YAKICI né le 24 juin 2024

Clarence MICHALOWSKI FRANÇOIS né le 30 juin 2024

Maylone Nicolas Eric ROCHE SICARD né le 11 juillet 2024

Ambre Halyna LOUWERSE née le 30 juillet 2024

Rose Fabienne DUFOUR née le 6 septembre 2024

Giulio CHENIER né le 9 octobre 2024

Emy RICO née le 7 novembre 2024

Arthur FRADIN MUTEAUD né le 17 novembre 2024

Léna TUEBOEUF-CASALS née le 23 décembre 2024

MARIAGES

François OSTENCIAS et Mélanie BARREIRA le 1er juin 2024

Guillaume TUEBOEUF-CASALS et Alexandra DEMAY le 22 juin 2024

Stanislas MERAL et Camille MAYER le 20 juillet 2024

Vincent YOU et Mélanie CLUZEL le 17 août 2024

Jean-Olivier Corre et Charlène BAROUIRON le 24 août 2024

Joël DEFARCY et Josephine DI CIOCCIO le 14 décembre 2024

DÈCÈS

Eliane MALDAN née HERCOUËT-FRADIN le 28 mars 2024, 90 ans

Martial RAOUL le 30 mars 2024, 72 ans

Christophe CARNAT le 2 avril 2024, 48 ans

Françoise DOIRE née MASSON le 26 avril 2024, 76 ans

Daniel HENRI le 10 mai 2024, 73 ans

Jacqueline BROSSE née LONJARET le 12 mai 2024, 88 ans

Jean BAROUIRON le 23 mai 2024, 94 ans

Marinette PRUNEYRE née GOUGAUD le 26 juin 2024, 93 ans

Yvette BONNAMOUR le 1er juillet 2024, 97 ans

Colette BOUCHERAS née MICOINE le 31 juillet 2024, 95 ans

Michèle DEIANA née NANTET le 16 août 2024, 80 ans

Gisèle DESVOILHES née LEBRUN le 25 août 2024, 80 ans

Louis CLAVIÉ le 16 septembre 2024, 93 ans

Emma ARGOUT née VEILLON le 6 octobre 2024, 89 ans

François DEIANA le 25 novembre 2024, 58 ans

Monique PÉRARD née ROUSSET le 28 novembre 2024, 88 ans

Gabriel BOUTONNET le 9 décembre 2024, 93 ans

Michel DARIDAN le 25 décembre 2024, 91 ans

Irène MISSON née MALLINJOU le 7 janvier 2025, 93 ans

Téléphone : 04 70 98 51 00 - Fax : 09.70.62.72.69

Courriel : contact@levernet.fr

Horaires d'ouverture : Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
mardi de 8h30 à 12h30 et samedi de 9h à 12h